

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 3 septies du 19 mars 2015

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

MESURES NOMINATIVES	2
LE PREFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE – ARDENNE – DELEGATION REGIONALE A LA RECHERCHE ET A LA TECHNOLOGIE	2
<i>Arrêté préfectoral en date du 19 mars 2015 portant composition du jury régional intervenant au titre du volet du concours national d'aide a la création d'entreprises de technologies innovantes pour l'édition 2015 D'i-LAB</i> -----	2
LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE – MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE Antenne de Nancy	3
<i>Arrêté en date du 18 mars 2015 portant modification n° 2 à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales des Ardennes</i> -----	3
<i>ANNEXE MISE A JOUR le 02/03/2015</i> -----	4
LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE - MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE Antenne de Nancy	5
<i>Arrêté en date du 18 mars 2015 portant modification n°2 des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Ardennes</i> -----	5
<i>ANNEXE à l'arrêté portant nomination des conseillers de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Ardennes</i> -----	5
LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE - MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE Antenne de Nancy	6
<i>Arrêté modificatif n°2 en date du 18 mars 2015 portant nomination des représentants des organismes conventionnés au conseil d'administration de la caisse de base du régime social des indépendants de Champagne Ardenne.</i> -----	6
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	7
<i>Procès-verbaux en date du 30 octobre 2014 de l'élection du conseil départemental de l'ordre des infirmiers</i> -----	7
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	8
<i>Procès-verbal en date du 29 octobre 2014 des élections du Conseil Régional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Champagne-Ardenne</i> -----	8
ARS – AGENCE REGIONALE DE SANTE	9
<i>Attestation d'éligibilité des candidats</i> -----	9
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	10
<i>Décision n° 2015-163 en date du 17 mars 2015 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne ANNULANT ET REMPLAÇANT la décision n°2015-132 du 2 mars 2015</i> -----	10

MESURES NOMINATIVES

LE PREFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE – ARDENNE – DELEGATION REGIONALE A LA RECHERCHE ET A LA TECHNOLOGIE

Arrêté préfectoral en date du 19 mars 2015 portant composition du jury régional intervenant au titre du volet du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes pour l'édition 2015 D'i-LAB

LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE,
PREFET DE LA MARNE

Vu : - l'ouverture le 12 janvier 2015 de la 17^{ème} édition d'i-LAB : Concours National d'Aide à la Création d'Entreprises de Technologies Innovantes par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- le courrier de Madame la Secrétaire d'Etat de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche aux Préfets de Région du 5 février 2015, annonçant l'ouverture de la dix-septième édition du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes,
- le règlement du concours édition 2015

SUR proposition de Monsieur le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie Champagne-Ardenne et du Délégué Innovation Bpifrance Financement Champagne-Ardenne,

ARRETE

Article 1 :

Conformément à l'article 6 du règlement du concours, sont nommés membres du Jury Régional de Champagne-Ardenne du Concours d'Aide à la Création d'Entreprises de Technologies Innovantes avec voix délibératives les personnalités suivantes :

Madame Sandrine BOUQUILLON

Professeur
ICMR
UMR CNRS 6229
UFR de Sciences
BP 1039
51687 Reims Cedex 02

Monsieur Anthony BRESIN

Responsable Service Fermentation
AGRO INDUSTRIE RECHERCHES ET DEVELOPPEMENTS
Route de Bazancourt
51110 Pomacle

Madame Anne-Chrystelle DELAMOUR

Directrice R & D
Société Brodart
Z.I. Est
1 rue du Stand
BP 6
10700 Arcis-sur-Aube

Monsieur Jean-Christophe DREYFUS

Directeur Général
Société Festilight
8 rue des Vignes
10410 Villechétif

Monsieur Damien MONNET

Chargé de Recherche
SAS SOFRALAB
79 A A Thevenet
BP1031 Magenta
51319 Epernay Cedex

Madame Catherine SCHMIT

Directrice générale
Club Textile Intégral
9 rue Gustave Eiffel
10430 Rosières Prés Troyes

Madame Isabella VILLENA

Professeur
Laboratoire de Parasitologie

Hôpital Maison Blanche
45 rue Cognacq Jay
51092 Reims Cedex

Article 2 :

Est nommée présidente du Jury Régional :

Madame Anne-Chrystelle DELAMOUR
Directrice R & D
Société Brodart
Z.I. Est
1 rue du Stand
BP 6
10700 Arcis-sur-Aube

Article 3 :

Le secrétariat technique du Jury est assuré conjointement par le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie et par le Délégué Innovation Bpifrance Financement Champagne-Ardenne.

Article 4 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 19 mars 2015,

Le Préfet de la région Champagne-Ardenne,

Signé : Pierre DARTOUT

LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE – MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE Antenne de Nancy

Arrêté en date du 18 mars 2015 portant modification n° 2 à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales des Ardennes

LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE
PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MARNE

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.212-2, L.231-2 à L.231-6-1 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales des Ardennes ;

Vu les propositions des organisations syndicales et des institutions ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

A R R Ê T E

Article 1 : L'annexe à l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2011, portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales des Ardennes, est modifiée comme suit :

En tant que représentants des assurés sociaux sur désignation de :

La Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

- *Est nommé* : Titulaire Monsieur AUCHTER Albert

En remplacement de : Madame GAUDION Nadine

- *Est nommé* : Suppléant Monsieur EPIROTTI Marc

En remplacement de : Monsieur DURUISSEAU Alain

- *Est nommée* : Suppléante Madame BOUVIER Corinne

En remplacement de : Monsieur VION Bernard

Article 2 : Le Secrétaire Général pour les Affaires régionales de la région Champagne-Ardenne, le Préfet du département des Ardennes et le Chef de l'antenne interrégionale de Nancy de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Champagne-Ardenne et de la préfecture du département des Ardennes.

Fait à Châlons-en-Champagne le 18 mars 2015

Le Préfet de la Région Champagne-Ardenne,
Préfet du département de la Marne,

Signé : Pierre DARTOUT

**à l'arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration:
Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes**

Composition du conseil d'administration

Représentants des assurés sociaux

Confédération générale du travail (CGT)

TITULAIRE Madame JACQUET Ghislaine

TITULAIRE Monsieur VAN BERVESSELÉS Jean-Charles

SUPPLEANT Monsieur DANIEL Vincent

Confédération française démocratique du travail (CFDT)

TITULAIRE Monsieur AUCHTER Albert

TITULAIRE Madame PIRLOT Maryline

SUPPLEANT Monsieur EPIROTTI Marc

SUPPLEANT Madame BOUVIER Corinne

Confédération générale du travail – force ouvrière (CGT-FO)

TITULAIRE Madame DELIZEE - GRAND Béatrice

TITULAIRE Madame STROMMENGER Sylvie

SUPPLEANT Monsieur FREZZATO Yonnel

SUPPLEANT Madame OSSENT Hélène

Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

TITULAIRE Madame GOBÉ Hassina

SUPPLEANT Monsieur MONFOURNY Jean-Paul

Confédération française de l'encadrement CGC (CFE-CGC)

TITULAIRE Monsieur SEGARD Freddy

SUPPLEANT Monsieur COURTOT Frédéric

Représentants des employeurs

Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

TITULAIRE Mademoiselle COLAS Marie-Elisabeth

TITULAIRE Monsieur JOLION Frédéric

TITULAIRE Madame ROUSSEAU Véronique

SUPPLEANT Madame CERVELLERA Bruna

SUPPLEANT Madame GILLARD Corinne

SUPPLEANT Madame MIGNOLET Sandra

ANNEXE Page 1 sur 2

Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

A DESIGNER

Union professionnelle artisanale (UPA)

TITULAIRE Madame FRANCOIS Magalie

Représentants des travailleurs indépendants

Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

TITULAIRE Monsieur GILLES Eric

Union professionnelle artisanale (UPA)

TITULAIRE Madame PILLOT Catherine

SUPPLEANT Madame ROUSSEAUX Dominique

Union nationale des associations des professions libérales (UNAPL)/Chambre Nationale des Professions Libérales (CNPL)

TITULAIRE Monsieur LE VEN Jean-Denis

SUPPLEANT Monsieur FOSTIER Patrick

Autres Représentants

Union nationale des associations familiales (UNAF) / Union départementale des associations familiales (UDAF)

TITULAIRE Madame BILET Nadine

TITULAIRE Monsieur CALLET Benoit

TITULAIRE Monsieur DARCQ Philippe

TITULAIRE Madame VARET Françoise

SUPPLEANT Madame LEON Isabel

SUPPLEANT Madame MOING Louisa

SUPPLEANT Monsieur SOUCHON Jean-François

SUPPLEANT Madame VUIBERT Sophie

Personnes qualifiées

Madame GILLET DOLEZ Marie

Madame HYON PAUL Marie-Agnès

Monsieur LECLERCQ Jean-Luc

Madame PIERQUIN Danièle

LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE - MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE Antenne de Nancy

Arrêté en date du 18 mars 2015 portant modification n°2 des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Ardennes

LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE
PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MARNE

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.211-2, R 211-1, D.231-4 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein des conseils des caisses primaires d'assurance maladie de la région Champagne-Ardenne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2014, portant nomination des membres du conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie des Ardennes ;

Vu les propositions des organisations syndicales et des institutions ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale :

A R R Ê T E

Article 1 : L'annexe à l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie des Ardennes est modifiée comme suit :

En tant que représentants des assurés sociaux sur désignation de :

La Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

- *Est nommée* : Suppléante Madame STANOWSKI Virginie

En remplacement de : Madame TREPORT Yolande

Article 2 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires régionales de la région Champagne-Ardenne, le Préfet du département des Ardennes et le Chef de l'antenne interrégionale de Nancy de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Champagne-Ardenne et de la préfecture du département des Ardennes.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 18 mars 2015

Le Préfet de la Région Champagne-Ardenne,
Préfet du département de la Marne,

Signé : Pierre DARTOUT

ANNEXE à l'arrêté portant nomination des conseillers de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Ardennes

Composition du conseil

Représentants des assurés sociaux
Confédération générale du travail (CGT)
Titulaire Monsieur CANONNE Bernard
Titulaire Madame MAOUCHE Dalila
Suppléant Madame CARUZZI Christine
Suppléant Madame POSTAL Corine

Confédération française démocratique du travail (CFDT)
Titulaire Monsieur BILLY Eric
Titulaire Madame LAMBERT Yvette
Suppléant Madame DUFEUX Claude
Suppléant Madame STANOWSKI Virginie

Confédération générale du travail – force ouvrière (CGT-FO)
Titulaire Madame GSELL-DUREUIL Céline
Titulaire Madame TANTON Nicole
Suppléant Monsieur HALLAERT Ludovic
Suppléant Monsieur SOMAINI Bruno

Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
Titulaire Monsieur NOEL Jean-Paul
Suppléant Madame GOBE Hassina

Confédération française de l'encadrement CGC (CFE-CGC)
Titulaire Monsieur DUCZYNSKI Patrice
Suppléant Monsieur SEGARD Freddy

ANNEXE Page 1 sur 3
Représentants des employeurs

Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
Titulaire Monsieur BERNIER Denis
Titulaire Monsieur DISY Denis
Titulaire Madame KEMBAKOU Catherine
Titulaire Monsieur LECLET Patrick
Suppléant Monsieur COMPERE Jean-Pierre
Suppléant Madame GOUT Anne-Marie
Suppléant Monsieur LEBRUN Dominique
Suppléant Madame ROUSSEAU Véronique

Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)
Titulaire Madame GARDAN Valérie
Titulaire Madame GRANDAO Aude
Suppléant Madame AIRAULT Agnès
Suppléant Monsieur DUBOIS Nicolas

Union professionnelle artisanale (UPA)
Titulaire Monsieur BILLAUT Alain
Titulaire Monsieur DETREZ Bernard
Suppléant Madame GOUT Gladys
Suppléant Madame PILLOT Catherine

Autres Représentants

Fédération nationale de la mutualité française (FNMF)
Titulaire Monsieur BROUSMICHE Pierre
Titulaire Madame PAILLA Paulette
Suppléant Monsieur BIVERT Pascal
Suppléant Madame BONNA Josiane
ANNEXE Page 2 sur 3

Fédération nationale des accidentés du travail (FNATH)
Titulaire Monsieur BERTIN Laurent

Union nationale des associations familiales (UNAF) / Union départementale des associations familiales (UDAF)
Titulaire Madame ROBQUIN Laurence

Union nationale des associations des professions libérales (UNAPL)
Titulaire Monsieur PERRI Philippe
Suppléant Madame GILLARD Corinne

Collectif interassociatif sur la santé (CISS)
Titulaire Madame MICHEL Agnès

Personne qualifiée
Titulaire Monsieur LOUIS Pascal

LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE - MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE Antenne de Nancy

Arrêté modificatif n°2 en date du 18 mars 2015 portant nomination des représentants des organismes conventionnés au conseil d'administration de la caisse de base du régime social des indépendants de Champagne Ardenne.

LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE ARDENNE
PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MARNE

VU le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L 611-20, R.611-23 et R.611-24 ;
VU l'arrêté ministériel du 3 avril 2012 fixant la date des élections des membres des conseils d'administration des caisses de base du régime social des indépendants ;

VU les propositions recueillies auprès des organisations habilitées ;
VU L'arrêté préfectoral du 20 novembre 2012 portant nomination au conseil d'administration de la caisse de base du régime social des indépendants de Champagne Ardenne ;
Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale:

A R R Ê T E

Article 1 :

L'arrêté préfectoral du 20 novembre 2012 portant nomination au conseil d'administration de la caisse de base du régime social des indépendants de Champagne Ardenne est complété comme suit :

Au titre des organismes régis par le code de la mutualité :

suppléant : M. DEFRAIRE Jean-François

Article 2 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Champagne-Ardenne, le Préfet de la région Champagne Ardenne, le chef de l'antenne interrégionale de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Nancy, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Champagne-Ardenne et du département de la Marne.

Fait à Chalons en Champagne, le 18 mars 2015

Le Préfet de la Région Champagne Ardenne,
Préfet du département de la Marne,

Signé : Pierre DARTOUT

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Procès-verbaux en date du 30 octobre 2014 de l'élection du conseil départemental de l'ordre des infirmiers

ÉLECTION DU CONSEIL INTER-DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES INFIRMIERS

14 - Aube Haute Marne

30 octobre 2014

COLLÈGE PUBLIC

Le 30 octobre 2014 à 10h30, a été ouverte la séance de dépouillement.
A 16 h, la séance a été déclarée close par le Président du bureau.

Nombre de votants : 526
Nombre de voix exprimées : 125

Taux de participation : 23,76%

Election		
Blancs	2 soit	1,60%
Nuls	0 soit	0,00%
Nombre de voix retenues	123 soit	98,40%

Sont élu(e)s			
M ANTOINE MICHAEL	86 soit	69,92%	
MME MLENECK FINOT CORINNE	84 soit	68,29%	
MME BRUEL MARIE ODILE	79 soit	64,23%	
MME GOULLEY HUOT SOPHIE	78 soit	63,41%	
MME TASSAN ZANIN ANGELINA	77 soit	62,60%	
M MARCOUYOUX HERVE	77 soit	62,60%	
MME MEROT AGATHE	73 soit	59,35%	Suppléant
MME SEURAT BEATRICE	70 soit	56,91%	Suppléant
MME GEORGIN BERNADETTE	69 soit	56,10%	Suppléant
MME QUINTART SILVIE	66 soit	53,66%	Suppléant
MME MARTIN ISABELLE	63 soit	51,22%	Suppléant
MME BRIET MARTINE	48 soit	39,02%	Suppléant

Fait à Orly, le 30 octobre 2014

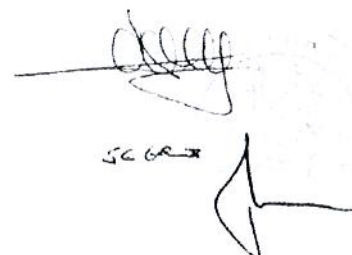
Le Président du Bureau de Vote
Patrick CHAMBOREDON



L'assesseur
Dominique LANG



L'assesseur
Olivier DRIGNY



**ÉLECTION DU CONSEIL
INTER-DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES INFIRMIERS
14 - Aube Haute Marne
30 octobre 2014**

COLLÈGE LIBÉRAL

Le 30 octobre 2014 à 10h30, a été ouverte la séance de dépouillement.
A 16 h, la séance a été déclarée close par le Président du bureau.

Nombre de votants : 367
Nombre de voix exprimées : 97

Taux de participation : 26,43%

Election

Blancs	0 soit	0,00%
Nuls	2 soit	2,06%
Nombre de voix retenues	95 soit	97,94%

Sont élu(e)s

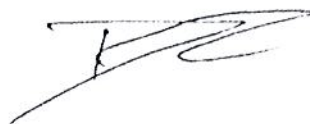
MME TISSIER MARILYN	66 soit	69,47%	
MME DOERLER NATHALIE	65 soit	68,42%	
M ROYER FABIAN	65 soit	68,42%	
M PEQUEUX ANTHONY	63 soit	66,32%	Suppléant
MME SECLIER AUDE	59 soit	62,11%	Suppléant
MME HERVY DEURE CATHERINE	49 soit	51,58%	Suppléant
MME SUPPER VALLOT VERONIQUE	43 soit	45,26%	Non élu
MME CRESSON EMMANUELLE	41 soit	43,16%	Non élu

Fait à Orly, le 30 octobre 2014

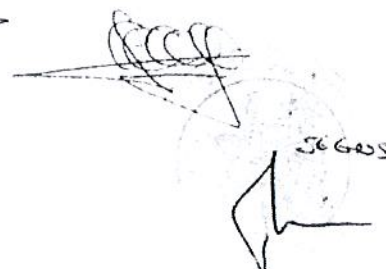
Le Président du Bureau de Vote
Patrick CHAMBOREDON



L'assesseur
Dominique LANG



L'assesseur
Olivier DRIGNY



ÉLECTION DU CONSEIL INTER-DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES INFIRMIERS

14 - Aube Haute Marne

30 octobre 2014

COLLÈGE PRIVÉ

Le 30 octobre 2014 à 10h30, a été ouverte la séance de dépouillement.
A 16 h, la séance a été déclarée close par le Président du bureau.

Nombre de votants : 209
Nombre de voix exprimées : 46

Taux de participation : 22,01%

Election

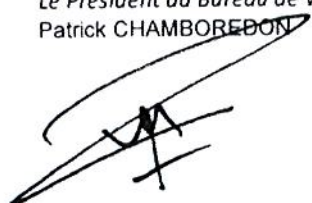
Blancs	0 soit	0,00%
Nuls	0 soit	0,00%
Nombre de voix retenues	46 soit	100,00%

Sont élu(e)s

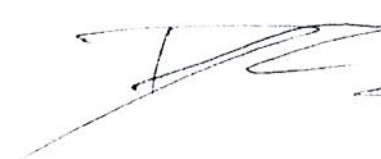
MME PEDRO AUDREY	34 soit	73,91%	
MME AUMIGNON LAURENCE	29 soit	63,04%	
MME COLIN MARIE LAURE	27 soit	58,70%	
MME FISCHER SANDRINE	27 soit	58,70%	
MME SOYER HELENE ANDREE PAULETTE	26 soit	56,52%	Suppléant
MME LINDECKER MARTINE	22 soit	47,83%	Suppléant
MME DEKYVERE CATHERINE	22 soit	47,83%	Suppléant
MME VERGNE SANDRA	20 soit	43,48%	Suppléant

Fait à Orly, le 30 octobre 2014

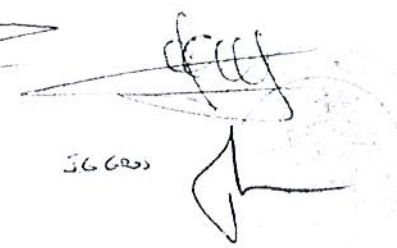
Le Président du Bureau de Vote
Patrick CHAMBOREDON



L'assesseur
Dominique LANG



L'assesseur
Olivier DRIGNY



56 623

**ÉLECTION DU CONSEIL
INTER-DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES INFIRMIERS
13 - Ardennes Marne
30 octobre 2014**

COLLÈGE LIBÉRAL

Le 30 octobre 2014 à 10h30, a été ouverte la séance de dépouillement.
A 16 h, la séance a été déclarée close par le Président du bureau.

Nombre de votants :	729
Nombre de voix exprimées :	139
Taux de participation :	19,07%

Election		
Blancs	4 soit	2,88%
Nuls	0 soit	0,00%
Nombre de voix retenues	135 soit	97,12%

Sont élu(e)s			
M THUILLIER MAXIMILIEN	121 soit	89,63%	
MME HOCQUET BIDAUX DELPHINE	113 soit	83,70%	
M CASTELAIN SYLVAIN	109 soit	80,74%	
MME BOUVET AGNES	106 soit	78,52%	Suppléant

Fait à Orly, le 30 octobre 2014

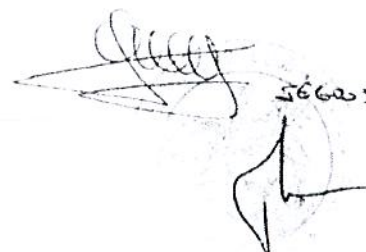
Le Président du Bureau de Vote
Patrick CHAMBOREDON



L'assesseur
Dominique LANG



L'assesseur
Olivier DRIGNY



ÉLECTION DU CONSEIL INTER-DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES INFIRMIERS

13 - Ardennes Marne

30 octobre 2014

COLLÈGE PRIVÉ

Le 30 octobre 2014 à 10h30, a été ouverte la séance de dépouillement.
A 16 h, la séance a été déclarée close par le Président du bureau.

Nombre de votants :	615
Nombre de voix exprimées :	88
Taux de participation :	14,31%

Election

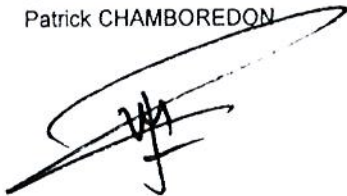
Blancs	4 soit	4,55%
Nuls	0 soit	0,00%
Nombre de voix retenues	84 soit	95,45%

Sont élu(e)s

MME CATHALA GENEVIEVE	64 soit	76,19%	
MME COTRELLE ANNIE	60 soit	71,43%	
MME JESUS AMELIE	60 soit	71,43%	
MME VACHER MARYLINE	56 soit	66,67%	
MME RENARD MICHELE	48 soit	57,14%	Suppléant
MME MARSAN AURORE	48 soit	57,14%	Suppléant
MME LAMY VERONIQUE	47 soit	55,95%	Suppléant

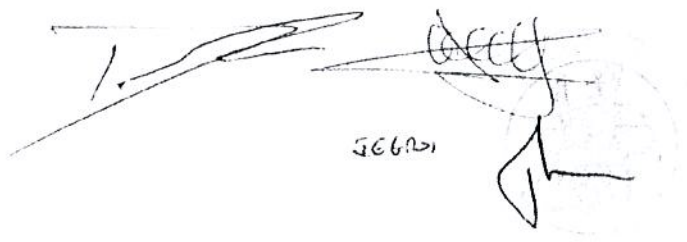
Fait à Orly, le 30 octobre 2014

Le Président du Bureau de Vote
Patrick CHAMBOREDON



L'assesseur
Dominique LANG

L'assesseur
Olivier DRIGNY



56620

ÉLECTION DU CONSEIL INTER-DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES INFIRMIERS

13 - Ardennes Marne

30 octobre 2014

COLLÈGE PUBLIC

Le 30 octobre 2014 à 10h30, a été ouverte la séance de dépouillement.

A 16 h, la séance a été déclarée close par le Président du bureau.

Nombre de votants : 1 533
Nombre de voix exprimées : 254

Taux de participation : 16,57%

Election


Blancs	2 soit	0,79%
Nuls	1 soit	0,39%
Nombre de voix retenues	251 soit	98,82%

Sont élu(e)s

M BOUILLOT DAVID	169 soit	67,33%	
MME SCHNEIDER PATRICIA	168 soit	66,93%	
MME LAMBERT LINDA	162 soit	64,54%	
MME MAQUART ANGELIQUE	155 soit	61,75%	
MME AULOGE CATHERINE	154 soit	61,35%	
MME PONSINET ESTELLE	150 soit	59,76%	
MME GAUDELET DANY	146 soit	58,17%	Suppléant
MME JACQUES JOSSELINE	144 soit	57,37%	Suppléant
MME AUDEVAL PLANCHON FANNY	140 soit	55,78%	Suppléant
MME ABID RACHIDA	135 soit	53,78%	Suppléant
MME SAINT JEAN ANNIE	132 soit	52,59%	Suppléant
MME COULANGES VALERIE	123 soit	49,00%	Suppléant
MME MALICET SONIA	105 soit	41,83%	Non élu
MME VAUTIER LYSIANE	98 soit	39,04%	Non élu
MME ANCEAU ELISA	91 soit	36,25%	Non élu
MME HERVE VERONIQUE	78 soit	31,08%	Non élu

Fait à Orly, le 30 octobre 2014

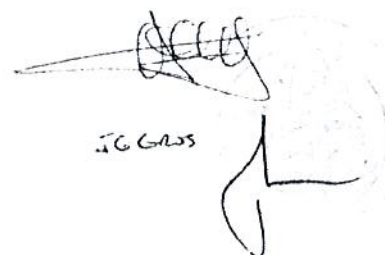
Le Président du Bureau de Vote
Patrick CHAMBOREDON



L'assesseur
Dominique LANG



L'assesseur
Olivier DRIGNY



J.C. GASS



Ordre
National
des
Infirmiers

ARS Champagne-Ardenne
Pour attribution à

14 NOV. 2014

Pour information à

Monsieur le Directeur général
Agence régionale de santé de
Champagne-Ardenne
2, rue Dom Pérignon
Complexe du Mont Bernard
CS 40513
51007 CHALONS EN CHAMPAGNE

Châlons-en-Champagne,
le 31 octobre 2014

Lettre recommandée avec accusé de réception

Secrétariat :

croi.champagne-ardenne@ordre-infirmiers.fr

Réf. :

Objet : Procès-verbaux de l'élection du conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers

Monsieur le Directeur général,

L'élection des conseils interdépartementaux de l'ordre des infirmiers des Ardennes, de la Marne, de la Haute-Marne et de l'Aube s'est tenue le jeudi 30 octobre 2014 sous constat d'huissier de justice.

En application de l'article R.4311-61 du Code de la santé publique, « *le procès-verbal, revêtu de la signature des membres du bureau de vote, est immédiatement adressé au conseil régional, au directeur général de l'agence régionale de santé, au préfet, au conseil national et au ministre chargé de la santé. Le résultat des élections est publié sans délai par les soins du préfet au recueil des actes administratifs.* ».

J'ai donc l'honneur de vous adresser ci-joint les procès-verbaux de cette élection dans chacun des collèges électoraux. Les bulletins de vote ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce scrutin sont conservés sous plis cachetés au siège de notre conseil national dans les conditions fixées par l'article R.4123-14 du Code de la santé publique.

Conformément à l'art. R.4125-7 du Code de la santé publique applicable aux infirmiers en vertu de l'art. R.4311-54-1 du même code, « *Le délai de recours contre les élections aux conseils et aux chambres disciplinaires est de quinze jours. Ce délai court, pour les praticiens, à compter du jour de l'élection et, pour les directeurs généraux des agences régionales de santé ou le ministre chargé de la santé, à compter du jour de réception de la notification du procès-verbal de l'élection.* »

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Josseline JACQUES
Présidente

P.J. : - copie des procès-verbaux

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Procès-verbal en date du 29 octobre 2014 des élections du Conseil Régional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Champagne-Ardenne



Denis ARTAUD
Président

Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Conseil régional de CHAMPAGNE ARDENNE 

- 7 NOV. 2014
déjà reçu le 6/11
C.R.

Monsieur le Préfet de Région
CHAMPAGNE ARDENNE
38, rue Carnot
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Cormontreuil, le 03.11.2014

Objet : Résultats des élections du Conseil Régional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de CHAMPAGNE ARDENNE

Monsieur le Préfet de Région,

Conformément aux articles R.4124-1 et R.4321-46 du Code de la Santé Publique, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le Procès Verbal des élections du Conseil Régional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de CHAMPAGNE ARDENNE du 29 octobre 2014.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet de Région, l'expression de nos respectueuses salutations.

Denis ARTAUD
Président du CROCA





**PROCES-VERBAL DE L'ELECTION
DU CONSEIL REGIONAL DE CHAMPAGNE ARDENNE**

Le Conseil régional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de CHAMPAGNE ARDENNE – 10 rue de l'Industrie – 51350 CORMONTREUIL, a procédé au renouvellement de ses membres le 29 octobre 2014.

1. RAPPEL DU NOMBRE DE SIEGES A POUVOIR :

*** pour le collège des libéraux :**

Département des Ardennes (08) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

Département de la Marne (51) :

- 2 membres libéraux titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

Département de la Haute Marne (52) :

- 1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

*** pour le collège des salariés :**

- 1 membre salarié titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)
- 1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

2. OUVERTURE DE LA SEANCE

Election du bureau de vote :

Monsieur Denis ARTAUD, Président du Conseil régional de CHAMPAGNE ARDENNE a ouvert la séance à 14H00 et a invité l'assemblée des électeurs présents à élire un bureau de vote composé d'un président et de deux assesseurs.

Ont été élus :

- Monsieur Denis ARTAUD en qualité de président du bureau de vote,
- Madame Hélène CUSIMANO et Monsieur Philippe LAFLEUR en qualité d'assesseurs.

La liste des électeurs a été remise à chacun d'entre eux.



3. DEPOUILLEMENT :

Le dépouillement a eu lieu sans désenvelopper en séance publique.

4. RESULTATS :

Collège des libéraux :

CDO 08				
Noms	Prénom	Nombre de Voix	Rang	Résultat
BAUDA	THIERRY	5	1	Elu Titulaire
GAMBIER	JEAN POL	3	2	Elu Suppléant

Nombre d'inscrits : 7

Nombre de votants : 6

Nombre de votes valides : 5

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Candidats inéligibles :

L'éligibilité des candidats a été appréciée à la date du 29 octobre 2014.

Tous les candidats ont été reconnus éligibles.

Ceux des candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de voix seront élus titulaires jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir.

Seront élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir, scrutin principal et scrutin complémentaire confondus.

Ensuite, un tirage au sort déterminera ceux des membres suppléants dont le mandat vient à expiration respectivement dans les délais de trois ou six ans, soit en 2017 ou 2020.

Est déclaré membre titulaire élu au scrutin principal, avec une durée de mandat de 6 ans : M. **BAUDA THIERRY**

Est déclaré membre suppléant élu au scrutin principal, avec une durée de mandat de 6 ans (après tirage au sort) : **M. GAMBIER JEAN-POL**

Est déclaré membre suppléant élu au scrutin complémentaire, avec une durée de mandat de 3 ans : aucun candidat



CDO 51				
Noms	Prénom	Nombre de Voix	Rang	Résultat
CUSIMANO	HELENE	7	1	Elue Titulaire
LORIN	POL	2	3	Elu Suppléant
STALEN	HERVE	6	2	Elu Titulaire

Nombre d'inscrits : 7

Nombre de votants : 7

Nombre de votes valides : 7

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Candidats inéligibles :

L'éligibilité des candidats a été appréciée à la date du 29 octobre 2014.

Tous les candidats ont été reconnus éligibles.

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir.

Sont proclamés élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Sont déclarés membres titulaires élus au scrutin principal, avec une durée de mandat de 6 ans :

Mme CUSIMANO HELENE et M. STALEN HERVE.

Est déclaré membre suppléant élu au scrutin principal, avec une durée de mandat de 6 ans : **M. LORIN POL.**

CDO 52				
Noms	Prénom	Nombre de Voix	Rang	Résultat
FLORIOT	CHRISTOPHE	3	1	Elu Titulaire
LAMBERT	JEAN-FRANCOIS	1	2	Elu Suppléant

Nombre d'inscrits : 5

Nombre de votants : 4

Nombre de votes valides : 4

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Candidats inéligibles :

L'éligibilité des candidats a été appréciée à la date du 29 octobre 2014.



Tous les candidats ont été reconnus éligibles.

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir.

Sont proclamés élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Est déclaré membre titulaire élu au scrutin principal, avec une durée de mandat de 6 ans: **M. FLORIOT CHRISTOPHE.**

Est déclaré membre suppléant élu au scrutin principal, avec une durée de mandat de 6 ans: **M. LAMBERT JEAN-FRANCOIS.**

Collège des salariés :

Nombre d'inscrits : 6

Nombre de votants : 5

Nombre de votes valides : 4

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Noms	Prénom	Nombre de Voix	Rang	Résultat
DRICOT	MERCEDES	4	1	Elue titulaire

Candidats inéligibles :

L'éligibilité des candidats a été appréciée à la date du 29 octobre 2014.

Tous les candidats ont été reconnus éligibles.

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir.

Sont proclamés élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Est déclarée membre titulaire élue au scrutin principal, avec une durée de mandat de 6 ans: **Mme DRICOT MERCEDES**

Est déclaré membre suppléant élu au scrutin principal, avec une durée de mandat de 6 ans : pas de candidat

5 .RECLAMATIONS / DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE VOTE / INCIDENTS :

RAS

La séance a été clôturée le 29.10.2014 à 14H45



Le Président du bureau de vote
Denis ARTAUD

Assesseur 1
Mme Hélène CUSIMANO

Assesseur 2
M. Philippe LAFLEUR

ANNEXES:

- Bulletins de vote dont la validité est contestée ou refusée (bulletins nuls)
- Attestation du président sur l'éligibilité des candidats



ATTESTATION D'ELIGIBILITE DES CANDIDATS

Je soussigné, Denis ARTAUD, Président du Conseil régional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de CHAMPAGNE ARDENNE, atteste que tous les candidats au renouvellement des membres du CROCA qui a eu lieu le 29 octobre 2014 à 14H00 au siège du CROCA - 10, rue de l'Industrie à CORMONTREUIL (51350) sont éligibles.

Denis ARTAUD
Président du CROCA



Décision n° 2015-163 en date du 17 mars 2015 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne ANNULANT ET REMPLAÇANT la décision n°2015-132 du 2 mars 2015

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne

Vu le code de la santé publique,;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le code de la sécurité sociale ;
Vu le code du travail ;
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;
Vu l'arrêté du 16 janvier 2015 portant nomination de M. Benoit CROCHET, en qualité de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;
Vu la décision n°2015-130 du 2 mars 2015 du directeur général par intérim de l'ARS de Champagne-Ardenne portant organisation de l'ARS de Champagne-Ardenne ;
Vu la décision n°2015-131 du 2 mars 2015 du directeur général par intérim de l'ARS de Champagne-Ardenne portant nomination de l'équipe de direction ;
Vu les protocoles organisant les modalités de coopération entre les préfets des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Haute-Marne et de la Marne ;
Vu les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Benoit CROCHET, directeur général par intérim de l'agence régionale de Champagne-Ardenne ;

DECIDE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer les décisions relatives à l'exercice des missions de l'agence régionale de santé, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur général par intérim, à charge pour lui d'en informer le directeur général par intérim par tout moyen et sans délai, à l'exception des décisions le concernant, des décisions liées aux contrats de travail à durée indéterminée des agents de l'ARS et des marchés et contrats supérieurs à 20 000 euros hors taxes, à **Monsieur Jean-François ITTY**, secrétaire général.

Sauf pour les exceptions expressément citées ci-dessus, les exclusions mentionnées dans l'article 3 de la présente décision ne sont pas applicables à Monsieur Jean-François ITTY.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer toutes décisions et correspondances pour l'exercice des missions dévolues à l'agence régionale de santé entrant dans leur champ de compétence, et toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement des services placés sous leur autorité, à l'exception des matières visées à l'article 3 de la présente décision :

* **Madame Marie-Hélène CAILLET**, chef de la mission Inspection, Contrôle, Evaluation, Audit (ICEA), dans le domaine d'attribution du service ICEA ;

* **Madame le Dr Annie-Claude MARCHAND**, directrice de la direction de la stratégie régionale :
les décisions et correspondances relatives à l'observation, aux statistiques et aux études, à l'élaboration du projet régional de santé, au pilotage des transversalités et à l'évaluation des politiques de santé ;
les ordres de mission permanents et spécifiques ainsi que les états de frais de déplacement et les comptes-rendus des entretiens professionnels, présentés par les agents de sa direction ;
en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de la direction de la stratégie régionale, délégation de signature est donnée à :
Monsieur Pierre-Louis MOLITOR, chef du service Observations, Statistiques, Analyses (OSA), dans le domaine d'attribution de ce service.

* **Madame Marielle TRABANT**, chef de Cabinet, responsable de la mission démocratie sanitaire, dans les domaines d'attribution du Cabinet et de la mission démocratie sanitaire ;

* **Monsieur Thomas TALEC**, directeur de l'offre de soins,
les décisions et correspondances relatives aux attributions de la direction de l'offre de soins ;
les ordres de mission permanents et spécifiques ainsi que les états de frais de déplacement et les comptes-rendus des entretiens professionnels présentés par les agents de la direction de l'offre de soins ;
les évaluations des directeurs d'établissements de santé ;
en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'offre de soins, délégation de signature est donnée à **Madame Agnès GERBAUD**, adjointe au directeur de l'offre de soins, pour l'ensemble des attributions de la direction de l'offre de soins ;
en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'offre de soins et de l'adjoint au directeur de l'offre de soins, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après :
Monsieur Sébastien RAVISSOT, chef du pôle « performance et établissements », pour ce qui concerne les attributions de ce pôle ;
Madame Anne-Sophie URBAIN, chef du pôle « Qualité et sécurité des soins » pour ce qui concerne les attributions de ce pôle ;
Madame Coralie PAULUS-MAURELET, chef du pôle « professionnels de santé », pour ce qui concerne les attributions de ce pôle ;
Madame Aurore LANDY et Madame Véronique PERROT, pour ce qui concerne la présidence des conseils pédagogiques, techniques et de discipline des instituts de formations paramédicaux régionaux et du département de la Marne, la participation aux jurys

régionaux délivrant les diplômes d'Etat et les autorisations d'exercices, et la participation aux jurys régionaux de validation d'acquis d'expériences des professionnels de santé paramédicaux ;

Madame Véronique PERROT, pour la validation des modalités et sujets de concours, des dossiers d'agrément des instituts de formation, de la liste des terrains de stage en lien avec les autorisations d'exercice délivrées par la DRJSCS ;

Madame Christine JASION, chef de l'unité Pharmacie et biologie, pour ce qui concerne les attributions de cette unité.

* **Madame Edith CHRISTOPHE**, directrice du secteur médico-social:

les décisions et correspondances relatives aux attributions de la direction du secteur médico-social ;

les ordres de mission permanents et spécifiques ainsi que les états de frais de déplacement et les comptes-rendus des entretiens professionnels présentés par les agents de la direction médico-sociale ;

les évaluations des directeurs d'établissements médico-sociaux ;

les entretiens des candidats au poste de directeur d'EHPAD ;

les décisions d'autorisation budgétaire et de tarification prévues à l'article R314-36 du code de l'action sociale et des familles ;

tout acte ou décision relatif aux créations et autorisations de services et d'établissements dans le champ médico-social,

la signature des conventions tripartites et de leurs avenants ;

les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux ;

en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice du secteur médico-social, délégation de signature est donnée à **Valérie PAJAK**,

chef du pôle « planification, contractualisation, qualité » pour l'ensemble des attributions de la direction du secteur médico-social, à

l'exception des décisions relatives aux créations et autorisations de services et d'établissements dans le champ médico-social ;

en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice du secteur médico-social et de la chef du pôle « planification, contractualisation, qualité », délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après :

Madame Francine PERNIN, chef du pôle « Gestion des moyens des établissements médico-sociaux », pour ce qui concerne les attributions de ce pôle ;

Monsieur Eric CLOZET, chef du pôle « Offre médico-sociale pour le département de la Marne », pour ce qui concerne les attributions de ce pôle ;

* **Monsieur Alain CADOU**, directeur de la santé publique,

les décisions relatives aux attributions de la direction de la santé publique, dont la signature des conventions avec les promoteurs en matière de prévention ;

les ordres de mission permanents et spécifiques ainsi que les états de frais de déplacement et les comptes-rendus des entretiens professionnels présentés par les agents de la direction de la santé publique ;

en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de la santé publique, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après :

Madame Dominique METZGER, chef du pôle « Prévention, promotion de la santé », pour ce qui concerne les attributions du pôle ;

Madame Béatrice PILON, chef du pôle « veille et sécurité sanitaire », en matière de veille et de gestion des alertes et des crises sanitaires, pour ce qui concerne les attributions de ce pôle ;

Monsieur Laurent CAFFET, chef du pôle « santé, sécurité, environnement », en matière de santé environnementale, pour ce qui concerne les attributions de ce pôle ;

Madame le Dr Elisabeth FIERFORT et Monsieur le Docteur François FIEROBE pour la désignation du médecin expert telle que prévue par l'article R141-1 du code de la sécurité sociale.

* **En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire général**, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après:

Mademoiselle Muriel GAUZENTE, chef du service ressources humaines, pour la totalité des décisions et correspondances du secrétariat général ;

Madame Agnès GANTHIER, chef du service affaires générales, pour la totalité des décisions et correspondances du secrétariat général ;

Monsieur Vincent CHRETIEN-DUCHAMP, chef du service systèmes d'information, pour les décisions et correspondances relevant des systèmes d'information.

Madame Marie-Annick GAGNERON, déléguée territoriale des Ardennes,

toutes décisions et correspondances pour l'exercice des missions dévolues à l'agence régionale de santé et s'exerçant dans le département des Ardennes, y compris celles liées aux autorisations de mise en service des véhicules de transport sanitaire ;

les décisions d'engagement de dépenses utiles au fonctionnement courant de la délégation territoriale, dans la limite de 1 000 euros et la certification du service fait de ces dépenses ;

les ordres de mission permanents et spécifiques ainsi que les états de frais de déplacement et les comptes-rendus des entretiens professionnels présentés par les agents de la délégation territoriale des Ardennes ;

les propositions de modifications budgétaires prévues à l'article R314-22 du code de l'action sociale et des familles ;

les évaluations des directeurs d'établissements médico-sociaux ;

les entretiens des candidats au poste de directeur d'EHPAD ;

en cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale des Ardennes, délégation de signature est donnée à **Monsieur Michel GERARD**, adjoint à la déléguée territoriale des Ardennes, responsable du service action territoriale, pour l'ensemble des attributions de la délégation territoriale des Ardennes ;

en cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale des Ardennes et de son adjoint, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après:

Monsieur David ROCHE, responsable du service santé environnement, pour ce qui concerne les attributions de ce service ;

Madame Hélène PAILLOU, pour la signature des résultats d'analyses d'eau potable, de loisir et de baignade ;

Monsieur Abibou SALL, responsable du service offre médico-sociale, pour ce qui concerne les attributions de ce service.

* **Madame Irène DELFORGE**, déléguée territoriale de l'Aube,

toutes décisions et correspondances pour l'exercice des missions dévolues à l'agence régionale de santé et s'exerçant dans le

département de l'Aube, y compris celles liées aux autorisations de mise en service des véhicules de transport sanitaire ;

les décisions d'engagement de dépenses utiles au fonctionnement courant de la délégation territoriale, dans la limite de 1 000 euros et la certification du service fait de ces dépenses ;

les ordres de mission permanents et spécifiques ainsi que les états de frais de déplacement et les comptes-rendus des entretiens professionnels présentés par les agents de la délégation territoriale de l'Aube ;
les propositions de modifications budgétaires prévues à l'article R314-22 du code de l'action sociale et des familles ;
les évaluations des directeurs d'établissements médico-sociaux ;
les entretiens des candidats au poste de directeur d'EHPAD ;
en cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale de l'Aube, délégation de signature est donnée à **Madame Françoise BUFFET**, adjointe à la déléguée territoriale de l'Aube, responsable du service santé-environnement, pour l'ensemble des attributions de la délégation territoriale de l'Aube ;
en cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale de l'Aube et de l'adjointe à la déléguée, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après:
Madame Anne-Marie WERNER, responsable du service offre médico-sociale, pour ce qui concerne les attributions de ce service ;
Madame Delphine MAILIER, responsable de l'unité premier recours, permanence des soins, pour ce qui concerne les attributions de cette unité ;
Madame Michèle VERNIER, pour ce qui concerne la présidence des conseils pédagogiques, techniques et de discipline des instituts de formation paramédicaux du département de l'Aube ;
Madame Myriam KAZMIERCZAK, responsable de l'unité prévention – démocratie sanitaire, pour ce qui concerne les attributions de cette unité.

* **Monsieur Thierry ALIBERT**, délégué territorial de la Marne,
toutes décisions et correspondances pour l'exercice des missions dévolues à l'agence régionale de santé et s'exerçant dans le département de la Marne, y compris celles liées aux autorisations de mise en service des véhicules de transport sanitaire ;
les décisions d'engagement de dépenses utiles au fonctionnement courant de la délégation territoriale, dans la limite de 1 000 euros et la certification du service fait de ces dépenses ;
les ordres de mission permanents et spécifiques ainsi que les états de frais de déplacement et les comptes-rendus des entretiens professionnels présentés par les agents de la délégation territoriale de la Marne ;
en cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial de la Marne, délégation de signature est donnée à **Madame Fabienne SOURD**, adjointe au délégué territorial de la Marne, responsable du service santé-environnement, pour l'ensemble des attributions de la délégation territoriale de la Marne ;
en cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial de la Marne, et de l'adjointe au délégué, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après :
Madame Charlotte GRENIER, responsable du service action territoriale, pour les attributions de ce service ;
Monsieur Vincent LOEZ, adjoint au responsable du service santé-environnement, pour les attributions de ce service ;
Monsieur Didier DANDELLOT, technicien sanitaire pour la signature des seuls résultats d'analyse d'eau potable, de loisirs et de baignade ;
Monsieur Gérard DANIEL, technicien sanitaire pour la signature des seuls résultats d'analyse d'eau potable, de loisirs et de baignade ;
Madame Nora VINCENT, pour ce qui concerne la procédure régionale de sélection préalable du concours d'entrée en IFSI pour les candidats non bacheliers et l'examen de capacité à effectuer les prélèvements sanguins.

* **Monsieur François GUIOT**, délégué territorial de la Haute-Marne,
toutes décisions et correspondances pour l'exercice des missions dévolues à l'agence régionale de santé et s'exerçant dans le département de la Haute-Marne, y compris celles liées aux autorisations de mise en service des véhicules de transport sanitaire ;
les décisions d'engagement de dépenses utiles au fonctionnement courant de la délégation territoriale, dans la limite de 1 000 euros et la certification du service fait de ces dépenses ;
les propositions de modifications budgétaires prévues à l'article R314-22 du code de l'action sociale et des familles ;
les ordres de mission permanents et spécifiques ainsi que les états de frais de déplacement et les comptes-rendus des entretiens professionnels présentés par les agents de la délégation territoriale de la Haute-Marne ;
les évaluations des directeurs d'établissements médico-sociaux ;
les entretiens des candidats au poste de directeur d'EHPAD ;
en cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial de la Haute-Marne, délégation de signature est donnée à **Madame Béatrice HUOT**, adjointe au délégué territorial de la Haute-Marne, responsable du service action territoriale, pour l'ensemble des attributions de la délégation territoriale de la Haute-Marne ;
en cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial de la Haute-Marne et de l'adjointe au délégué, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après:
Monsieur Olivier BRASSEUR-LEGRY, responsable du service offre médico-sociale, pour ce qui concerne les attributions de ce service ;
Madame Anne-Marie DESTIPS, responsable du service santé environnement, pour ce qui concerne les attributions de ce service ;
Madame Céline VALETTE, pour ce qui concerne la présidence des conseils pédagogiques, techniques et de discipline des instituts de formation paramédicaux du département de la Haute-Marne et la présidence des jurys relatifs à l'examen de préleveur sanguin ;
Monsieur Patrice GRANJEAN, pour la signature des seuls résultats d'analyses d'eau potable, de loisirs et de baignades.

Article 3

Sont exclues de la présente délégation, les matières suivantes relatives à la gouvernance et à la stratégie de l'ARS :
la constitution de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, des commissions de coordination prévues à l'article L. 1432-1 du code de la santé publique et des conférences de territoires ;
l'arrêté du projet régional de santé mentionné à l'article L.1434-1 du code de la santé publique ;
l'arrêté portant schéma interrégional d'organisation sanitaire.

Sont exclues de la présente délégation, les matières suivantes relatives à l'organisation de l'offre de soins et au secteur médico-social :
les créations d'établissements de santé ;
les agréments et suspension d'agréments d'entreprises de transport sanitaire (*articles L6312-2 et R6312-1 du CSP*) ;
les suspensions et retraits d'autorisations sanitaires et médico-sociales ;
les suspensions et retraits d'autorisations pour les officines de pharmacie et les laboratoires d'analyse ;
le placement des établissements publics de santé et établissements médico-sociaux sous administration provisoire ;

les coopérations entre établissements de santé (*convention, Groupement de Coopération Sanitaire, fusion*)
la suspension d'exercice de professionnels de santé.

Sont exclues de la présente délégation, les matières suivantes relatives à la veille et la sécurité sanitaires :
la signature des protocoles départementaux relatifs aux prestations réalisées pour le compte du préfet ;
la signature des conventions avec les partenaires en matière de prévention d'un montant supérieur à 20 000€

Sont exclues de la présente délégation, les matières suivantes relatives aux affaires générales et ressources humaines :
les marchés et contrats supérieurs à 20 000 euros hors taxes ;
les marchés de travaux et les baux ;
la signature du protocole pré-électoral en vue de la constitution des instances représentatives du personnel de l'ARS ;
les décisions relatives aux promotions professionnelles individuelles ;
les décisions d'attribution de primes et de points de compétences ;
les signatures et ruptures de contrats à durée indéterminée ;
le cadre d'organisation du travail au sein de l'agence.

Sont exclues de la présente délégation, pour tout acte et décision créateur de droit, les actions suivantes:
la désignation en qualité d'inspecteurs et de contrôleurs, des agents de l'ARS Champagne-Ardenne relevant du décret n°2011-70 du 19 janvier 2011 ;
les lettres de mission relatives aux inspections et aux contrôles,
les courriers de transmission des rapports d'inspection provisoires et définitifs,
les courriers d'injonctions adressés suite à une inspection.

Sont exclues de la présente délégation, quelque soit la matière concernée, hors gestion courante :
les correspondances aux ministres, cabinets ministériels, aux directeurs de l'administration centrale et de la CNSA, au conseil national de pilotage des ARS et à son secrétariat exécutif, aux organismes nationaux d'assurance maladie ;
les correspondances aux préfets ;
les correspondances aux parlementaires, au président du conseil régional et aux présidents des conseils généraux ;
des correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'agence ;
les actes de saisine de la chambre régionale des comptes et échanges avec celle-ci.

Article 4

Le Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne, l'Agent comptable, chef des services financier et comptable, le Secrétaire général, le Directeur de la stratégie régionale, le Directeur de l'offre de soins, le Directeur du secteur médico-social, le Directeur de la santé publique et les quatre délégués territoriaux sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 17 mars 2015

Le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne,
Par intérim,

Signé : Benoit CROCHET
